

Recours travaux geothermie

Par twist, le 20/10/2008 à 14:47

Bonjour,

Mes parents ont décidé d'installer une pompe à chaleur par géothermie.

Le problème: L'entreprise a commencé les forages et ont du s'arrêter à 15 m de profondeur au lieu des 50 m prévu pour cause de nappe d'eau. Donc 6 trous de forage à faire au lieu des 3 prévus.

Après 2 trous de fait, des fissures sont apparues dans la maison , donc l'entreprise a arrêté les travaux.

Mes parents ont versés un acompte de 4000 €.

Quel recours ont ils? Peuvent ils récupérer leur argent ou l'utiliser pour un autre type de chauffage (l'entreprise peut le proposer)

pourquoi, l'entreprise ne fait d'étude préalable?

Merci pour votre réponse,

Cordialement,